

TRANSPARENCE FISCALE

RAPPORT SUR NOTRE CONTRIBUTION
FISCALE 2024

 SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE

ÉDITO

Nous publions ce rapport annuel sur la contribution fiscale de notre Groupe depuis 2021. En tant que banque, notre rôle premier est de financer l'économie dans un contexte marqué par un environnement géopolitique, économique et financier complexe et incertain.

Notre Groupe contribue aux ressources publiques des États dans lesquels il opère par les impôts dont il s'acquitte et ceux qu'il collecte pour le compte des États.



Avec une contribution fiscale globale de près de 12 Md €, nous contribuons ainsi au développement économique et social de nos différents pays d'implantation.

Ce rapport s'inscrit dans une démarche de transparence vis-à-vis du public et de nos parties prenantes qui nous ont fait part de leur intérêt de pouvoir accéder à un niveau d'information complémentaire quant au montant et à la nature des impôts dont notre Groupe s'acquitte chaque année, ainsi qu'à nos politique et approche responsables en matière fiscale.

Ce document complète ainsi notre [Code de conduite fiscale](#), qui fixe notre cap, en donnant une vision dynamique de nos contributions aux ressources des pays dans lesquels résident nos clients, nos salariés et nos fournisseurs.

Au-delà des différents éléments présentés dans ce rapport, nous lancerons dans le courant de l'année 2025 un chantier pour rendre notre dispositif encore plus robuste, responsable et transparent.

FRANCIS DONNAT
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU GROUPE

SOMMAIRE

VISION D'ENSEMBLE AU NIVEAU GROUPE **4**

RESPONSABILITÉ ET TRANSPARENCE FISCALE 5

Au cœur de notre action en 2024 **5**

NOTRE CODE DE CONDUITE FISCALE 7

Des principes garants de notre réputation fiscale **7**

NOTRE CONTRIBUTION FISCALE **8**

NOTRE CONTRIBUTION FISCALE PAR TYPOLOGIE D'IMPÔTS 9

Impôts dus **9**

Impôts collectés pour le compte des États **10**

NOS IMPÔTS DUS PAR RÉGIONS CLÉS 11

DÉTAIL DE IMPÔTS DUS PAR PAYS 12

DÉTAIL DE NOS IMPÔTS DUS 14

NOS RÉPONSES AUX PRÉOCCUPATIONS RÉCURRENTES DE NOS PARTIES PRENANTES **15**

NOS RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS FISCALES 16

FOCUS SUR CERTAINES DE NOS IMPLANTATIONS 17

NOS PRINCIPES EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ FISCALE 20

POINT SUR LES PRINCIPAUX LITIGES IMPLIQUANT UNE DIMENSION FISCALE 23

AUTRES QUESTIONS DE NOS PARTIES PRENANTES 24

ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE **27**

PRINCIPES GÉNÉRAUX 28

DÉTAIL DES DONNÉES PRÉSENTÉES DANS LE RAPPORT 29

VISION D'ENSEMBLE AU NIVEAU GROUPE

Responsabilité et transparence fiscale

Au cœur de notre action en 2024

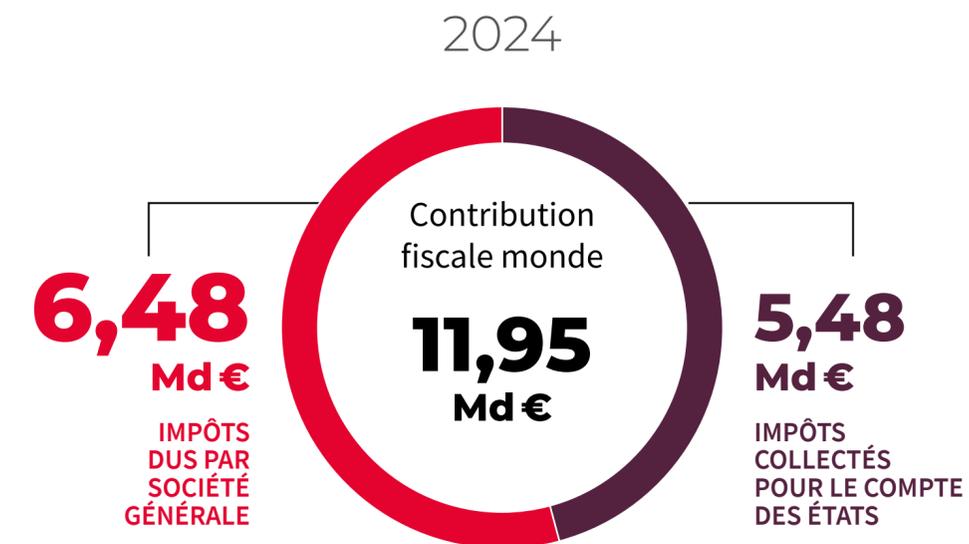
Notre Code de conduite fiscale

Des principes garants de notre réputation fiscale

RESPONSABILITÉ ET TRANSPARENCE FISCALE

Au cœur de notre action en 2024

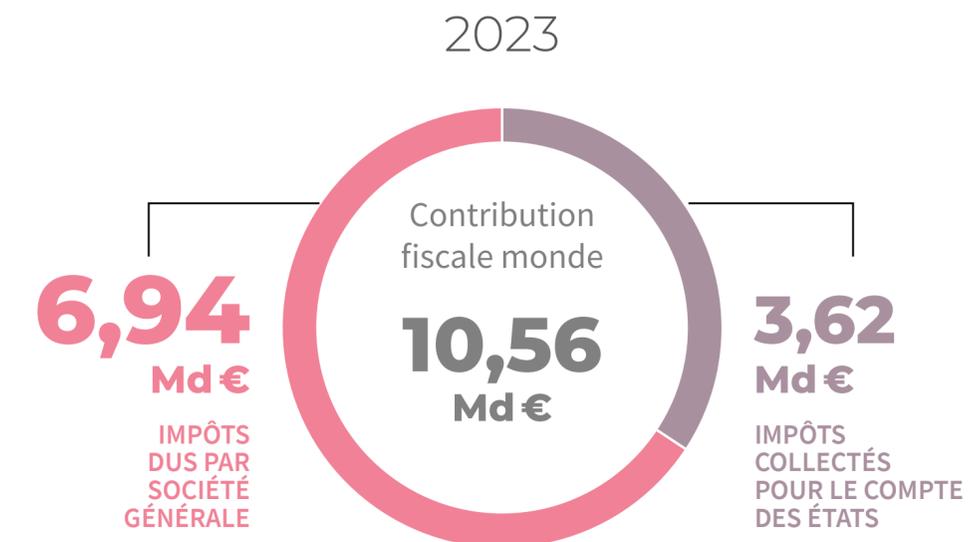
Indicateurs clés mondiaux 2024



Les définitions et modalités de calcul des indicateurs et données fiscales auxquelles ce document se réfère sont détaillées dans l'annexe méthodologique à partir de la p. 27.

En particulier, le résultat avant impôts Groupe résulte de la somme des résultats avant impôts par pays présentés dans le Document d'enregistrement universel (DEU) 2025, p.58-59. conformément à l'article L.511-45 du Code monétaire et financier.

Il est également disponible en lecture directe dans le compte de résultat consolidé du Groupe (p. 386 du DEU 2025) et ventilé par pôles d'activités (p. 526 du DEU 2025).





Un fort engagement en matière de transparence fiscale

Le Groupe a mis en œuvre ses obligations de transparence fiscale. Cela concerne en particulier la loi américaine FATCA, la norme « *Common Reporting Standard* » (CRS), la directive européenne de transparence des intermédiaires (DAC 6), la Déclaration Pays-par-Pays (CBCR – Action 13 BEPS) ou la publication annuelle des informations relatives aux implantations et activités par pays dans le [Document d'enregistrement universel](#). Société Générale étudie les nouveaux standards en matière de transparence fiscale visant les actifs numériques, en vue de leur mise en œuvre à venir, en particulier le CARF (*Crypto-Asset Reporting Framework*), les modifications de la norme CRS et la directive européenne en la matière, dite DAC 8 (Directive de Coopération Administrative 8).

Le Groupe a inscrit dans son Code de conduite fiscale le principe de transparence dans sa communication dans le domaine fiscal. Il entretient par ailleurs un dialogue continu avec les ONG et les groupements d'investisseurs sur le volet fiscal et répond régulièrement aux sollicitations d'organismes de notation extra-financière en la matière (ex. : *S&P Global Corporate Sustainability Assessment*).

Une empreinte fiscale significative

Avec une contribution fiscale globale de 11,95 Md €, le groupe Société Générale affiche une empreinte fiscale significative dans les différents États dans lesquels il opère.

Cette contribution, qui s'inscrit dans un cadre plus large que le seul impôt sur les sociétés, s'explique non seulement par les montants directement dus par le Groupe mais également par les montants que celui-ci collecte pour le compte des administrations fiscales locales dans le cadre de ses activités.

En 2024, la contribution annuelle au Fonds de Résolution Unique (FRU) a cessé, car le niveau cible de collecte a été atteint en 2023. Cela a entraîné une réduction de plus de 800 millions d'euros des contributions bancaires. Malgré cette baisse, la contribution fiscale globale du Groupe a augmenté de 13 %, en raison des prélèvements effectués par le Groupe pour le compte de ses clients dans un contexte de distribution record de dividendes par les entreprises à l'échelle mondiale, et des bonnes performances de la plupart de nos métiers sur l'exercice.

NOTRE CODE DE CONDUITE FISCALE

Des principes garants de notre réputation fiscale

Depuis novembre 2010, Société Générale s'est dotée d'un Code de conduite fiscale approuvé par le Conseil d'administration.

Ce code décrit les principes et le cadre général qui guident le Groupe aussi bien en ce qui concerne sa fiscalité propre que celle applicable à ses clients dans leurs relations avec le Groupe.

Il traite aussi des relations avec les autorités fiscales.

Il fait l'objet d'un réexamen régulier, au moins tous les 5 ans, et sa dernière actualisation a été réalisée en décembre 2023.

Ci-contre sont exposés les principes essentiels du Code de conduite fiscale, dont l'intégralité est disponible publiquement sur le site Société Générale.

Les principes essentiels du Groupe

- Société Générale a une politique fiscale responsable qui s'inscrit dans le cadre de sa stratégie globale.
- Société Générale veille à respecter dans tous les pays où le Groupe exerce une activité les règles fiscales applicables conformément aux conventions internationales et aux lois nationales.

- Dans les relations avec ses clients, Société Générale veille à ce qu'ils soient informés de leurs obligations fiscales afférentes aux opérations réalisées avec le Groupe (dans la mesure où cette information est autorisée par les lois ou règlements applicables). Le Groupe respecte les obligations déclaratives qui lui sont applicables en tant que teneur de compte ou à tout autre titre.
- Dans ses relations avec les administrations fiscales, Société Générale s'attache à respecter strictement les procédures fiscales et veille à entretenir des liens de qualité dans un souci de responsabilité et de transparence.
- Société Générale interdit l'évasion fiscale pour elle-même et ses filiales et n'encourage ni ne facilite l'évasion fiscale pour ses clients. Société Générale interdit également l'abus de droit, que ce soit pour son propre compte ou celui de ses clients, celui-ci s'entendant comme toute transaction qui ne repose pas sur des motifs économiques valables et dont le but est principalement fiscal.

Mise en œuvre de ces principes

Chacun de ces principes fait l'objet d'une déclinaison détaillée dans le Code de conduite fiscale, qui fixe clairement les pratiques fiscales que le Groupe n'autorise pas et, plus largement, ses engagements et sa ligne de conduite en matière fiscale.

Le Code de conduite fiscale est diffusé à l'ensemble des collaborateurs qui doivent s'y conformer. Un dispositif de contrôle permet de s'assurer de la connaissance et de la mise en œuvre de celui-ci. Notre stratégie fiscale et les principes qui la guident sont validés par le Conseil d'administration. En complément, le dispositif de contrôle du respect de la stratégie fiscale et les risques fiscaux sont présentés au moins une fois par an au Conseil d'administration (ou à un comité délégué).

Enfin, l'application de ces règles est intégrée dans le dispositif de contrôle interne du groupe Société Générale. Le Conseil d'administration est informé et assure un suivi en cas de non-respect de ce code constaté par le contrôle permanent ou l'audit.

NOTRE CONTRIBUTION FISCALE

Notre contribution fiscale par typologie d'impôts

Impôts dus

Impôts collectés pour le compte des États

Nos impôts dus par régions clés

Détail de nos impôts dus par pays

NOTRE CONTRIBUTION FISCALE PAR TYPOLOGIE D'IMPÔTS

Impôts dus

En matière fiscale, la contribution de notre Groupe va bien au-delà des impôts sur les bénéfices réalisés dans les différentes implantations dans lesquelles nous opérons.

En effet, dans l'exercice de notre activité de banque universelle, nos opérations avec nos clients et marchés génèrent une contribution fiscale qui participe au développement économique et social des différents pays dans lesquels nous sommes implantés :

- nous sommes soumis aux taxes sur les transactions financières dans plusieurs pays ainsi qu'à diverses cotisations additionnelles (Cotisation Économique Territoriale, Taxe professionnelle, etc.) ;
- en tant que banque, nous versons des contributions au régulateur: contributions aux mécanismes de résolution bancaire, contributions BCE, AMF ou ACPR ;
- nous sommes également redevables d'autres impôts sur le patrimoine de notre Groupe ou sur les biens et services (ex. : taxes sur les véhicules liées à notre activité de gestion de flotte).

Au-delà de nos opérations, nos parties prenantes principales génèrent plus de la moitié de notre charge fiscale :

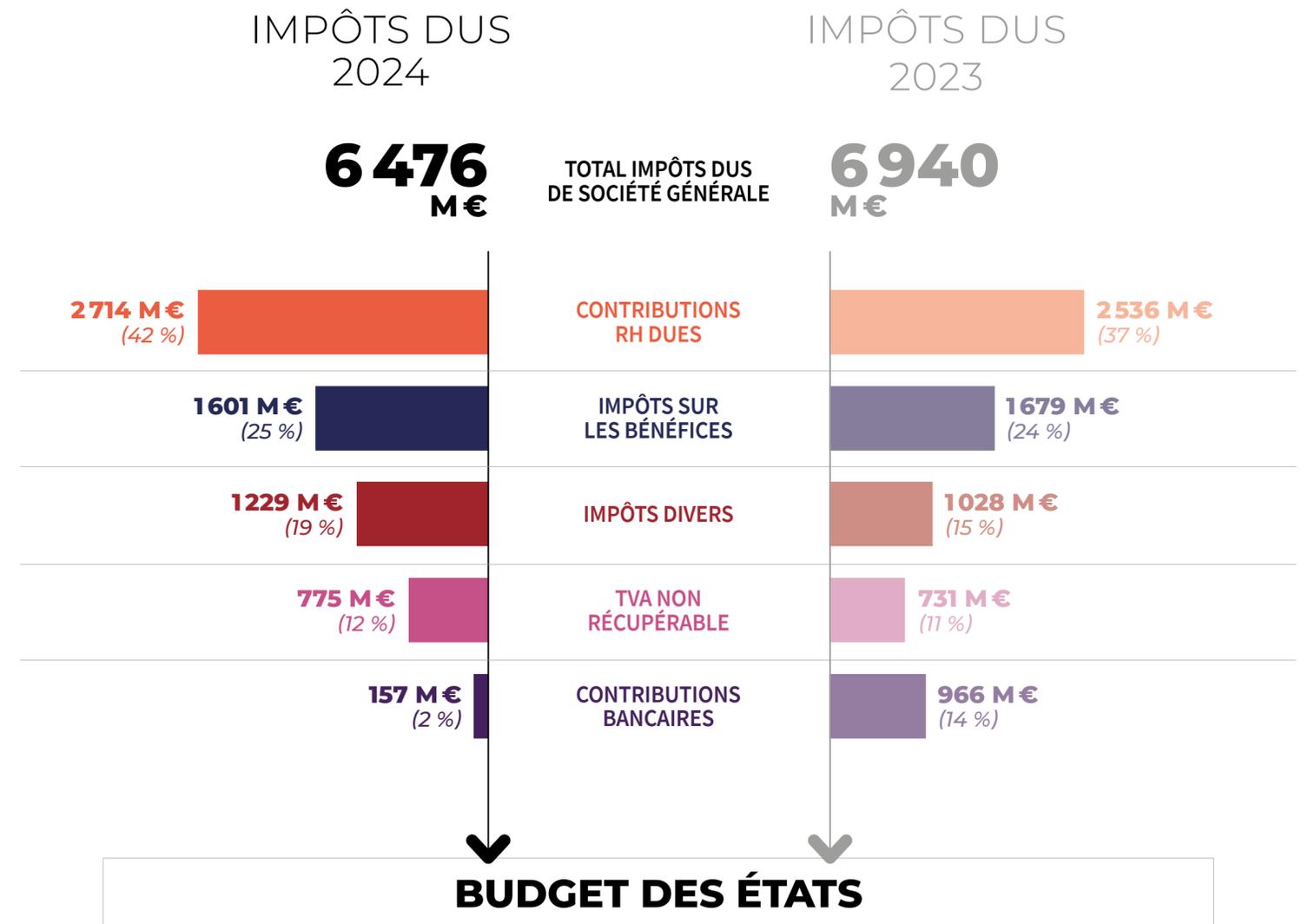
- les collaborateurs du Groupe génèrent une charge sociale et fiscale RH de plus de 2,7 milliards d'euros dont les taxes assises sur les salaires et les taxes sur la formation.

Ce montant comprend notamment la taxe sur les salaires due par les employeurs établis en France qui ne sont pas soumis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur la totalité de leur chiffre d'affaires, comme cela est le cas des établissements bancaires. Cette taxe représente environ 10 % des contributions RH dues au niveau mondial, soit plus de 280 millions d'euros ;

- en raison de notre activité, nos achats de biens et de services auprès de nos fournisseurs se traduisent par une part de TVA non récupérable de plus de 770 millions d'euros.

En 2024, les impôts dus par le Groupe affichent une baisse d'environ 450 millions d'euros par rapport à 2023.

Cette évolution s'explique principalement par la baisse significative des contributions bancaires (-809 millions d'euros par rapport à 2023), liée à l'arrêt des contributions au Fonds de Résolution Unique (FRU), dont le niveau cible d'au moins 1 % des dépôts garantis détenus dans les États membres participant au Mécanisme de Résolution Unique a été atteint en 2023.



Hors contributions bancaires, les impôts dus par le Groupe en 2024 augmentent dans le contexte d'une bonne performance réalisée par la plupart de nos métiers, et des succès dans l'exécution des principales

initiatives stratégiques en 2024 (notamment la finalisation du rapprochement des réseaux Crédit du Nord et Société Générale, la poursuite de l'intégration de LeasePlan dans Ayvens ou le lancement officiel de Bernstein).

NOTRE CONTRIBUTION FISCALE PAR TYPOLOGIE D'IMPÔTS

Impôts collectés pour le compte des États

Au-delà des impôts dus détaillés dans la page précédente, le Groupe collecte 5,48 Md € d'impôts pour le compte des États.

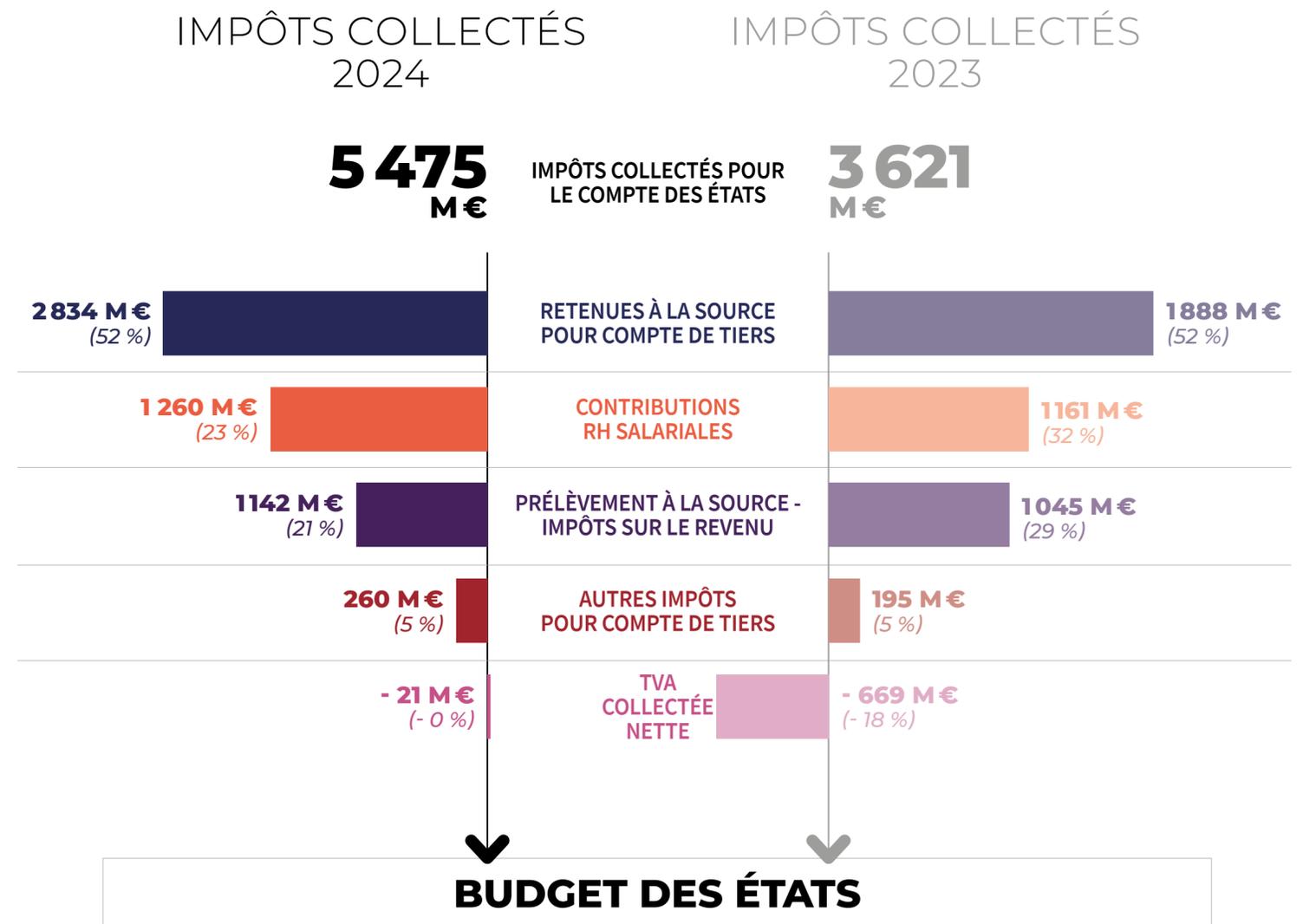
Ce montant inclut les opérations réalisées avec nos clients et marchés, avec une contribution fiscale de 3 094 millions d'euros (2 834 millions en retenues à la source pour compte de tiers et 260 millions en autres impôts).

Nous payons notamment des taxes sur les transactions financières pour le compte de nos clients dans plusieurs pays et assurons de nombreux types de prélèvements libératoires (ex. : prélèvements sur les versements d'intérêts ou de dividendes, taxe sur les conventions d'assurance, etc.).

En 2024, les montants de retenues à la source pour compte de tiers augmentent fortement, dans un contexte marqué par un niveau record de distribution de dividendes par les entreprises dans le monde. Cette hausse des prélèvements du Groupe pour le compte de ses clients concerne en particulier la France, où un record de distributions de dividendes a été enregistré en 2024 (73 Md € pour les entreprises du CAC40, contre 67 Md € en 2023), et l'Italie, avec une augmentation des distributions des fonds clients de notre activité titres.

Les services fournis à nos clients entraînent la collecte de montants de TVA, qui après imputation de la TVA récupérable se traduisent en 2024 par un solde net négatif. Ce solde net négatif s'est toutefois fortement réduit par rapport à 2023 en raison de la réduction de la flotte de véhicules de notre activité de location longue-durée automobile (Ayvens) et par une baisse du *prorata* de TVA en France.

Au-delà de nos opérations, nos collaborateurs nous amènent à collecter pour le compte des États un montant de contributions RH de plus de 2 400 millions d'euros. Ce montant se compose des prélèvements à la source (impôts sur le revenu) et des cotisations salariales supportées par les collaborateurs. Ainsi, nos nombreux collaborateurs contribuent eux aussi aux finances publiques des États dans lesquels ils travaillent.

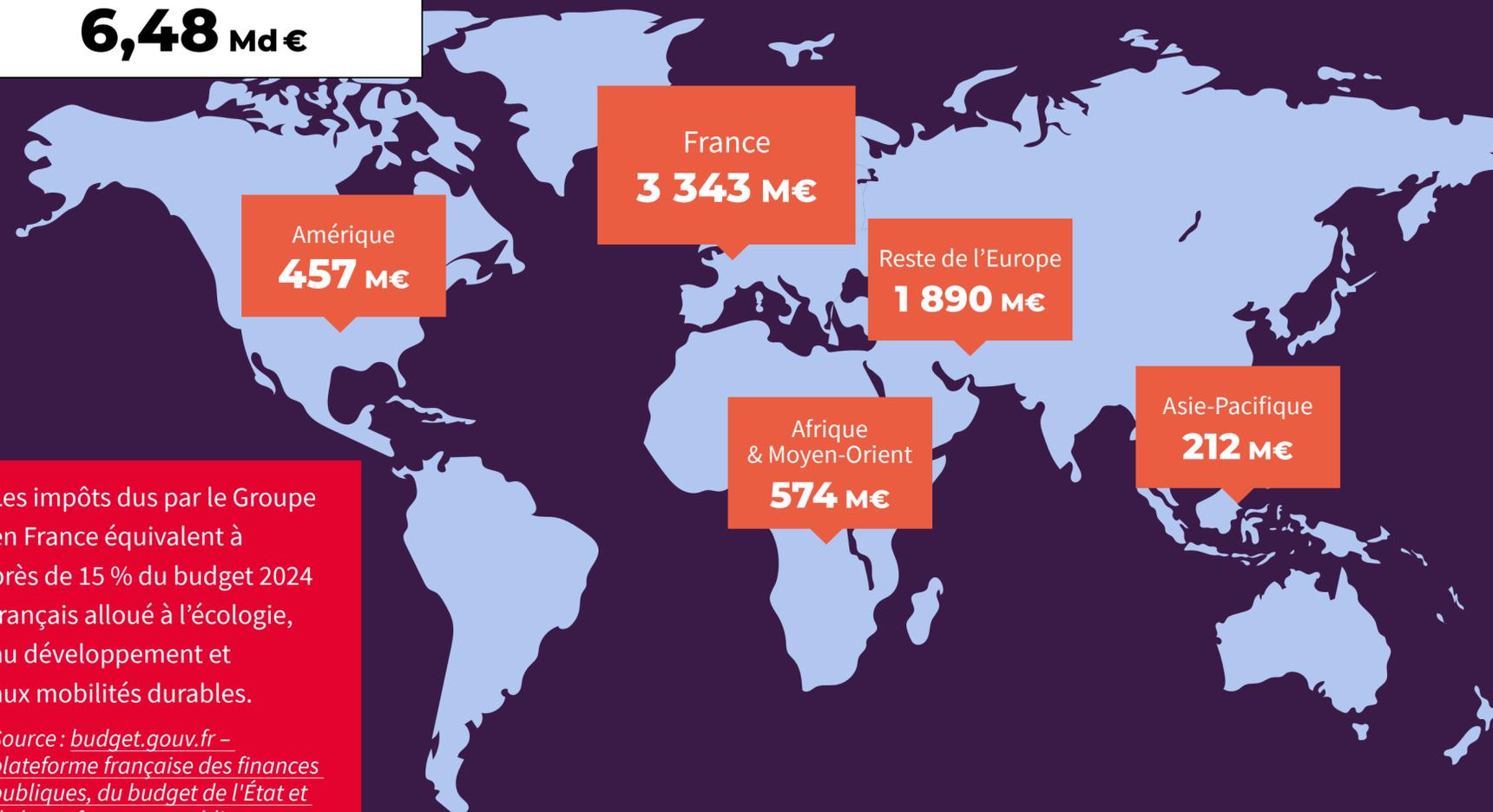


NOS IMPÔTS DUS PAR RÉGIONS CLÉS

Impôts dus par zones géographiques

TOTAL DES IMPÔTS
DUS PAR LE
GROUPE EN 2024:

6,48 Md€



Les impôts dus par le Groupe en France équivalent à près de 15 % du budget 2024 français alloué à l'écologie, au développement et aux mobilités durables.

Source: budget.gouv.fr – plateforme française des finances publiques, du budget de l'État et de la performance publique

FRANCE

Avec 3 343 M€ d'impôts dus, la France, implantation historique et pays du siège du Groupe, est le plus important bénéficiaire de la contribution fiscale du Groupe en raison de la diversité de ses activités (Banque de Détail, Assurance, Services Financiers, etc.). La France porte 46 % des effectifs représentant 76 % des contributions RH. La TVA non récupérable est majoritairement portée par la France (80 %), de même que les contributions bancaires (60 %).

EUROPE

En Europe, le Groupe concentre sa présence sur les marchés où il bénéficie de positions de premier plan avec une taille critique. En dehors de la France, un tiers de nos effectifs et deux tiers de notre résultat avant impôts y sont générés. Cela concerne en particulier certaines implantations majeures du Groupe comme la République tchèque, le Royaume-Uni, l'Italie ou l'Allemagne, qui représentent par ailleurs les contributions fiscales les plus significatives après la France. Au global, le Groupe affiche sur cette zone géographique un niveau d'impôts dus de 1 890 M€.

AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT

En Afrique et au Moyen-Orient, le Groupe bénéficie de positions locales historiques fortes et soutient les économies locales de ce continent notamment avec un niveau d'impôts dus de 574 M€.

ASIE-PACIFIQUE ET AMÉRIQUE

Nous nous appuyons sur nos implantations européennes pour développer notre activité sur le plan international. Un positionnement géographique unique permet de connecter l'Europe et l'Afrique avec les grands centres financiers mondiaux en Asie-Pacifique et en Amérique affichant un montant cumulé de 669 M€ d'impôts dus.

DÉTAIL DE NOS IMPÔTS DUS PAR PAYS

15 premiers pays en matière d'impôts dus en 2024

Pays	Activités principales	Impôts dus Total (M€)	Impôts sur les bénéfices		TVA non récupérable (M€)	Contributions RH (M€)	Contributions bancaires (M€)	Impôts divers ^(**) (M€)	Effectifs (ETP) ^(*)	PNB (M€) ^(*)	Résultat avant impôts sur les bénéfices (M€) ^(*)
			Impôts courants (M€) ^(*)	Impôts différés (M€) ^(*)							
 France	La France, implantation historique du groupe Société Générale, constitue le pays dans lequel la contribution fiscale est la plus forte avec plus de 3 milliards d'euros d'impôts dus en 2024. Le Groupe y exerce l'ensemble de ses métiers de banque universelle. En 2024, il a notamment finalisé avec succès le rapprochement des réseaux Crédit du Nord et Société Générale et consolidé sa position de leader de la banque en ligne par le développement de BoursoBank.	3 343	(148)	(24)	617	2 072	95	731	53 129	11 019	(130)
 États-Unis	Avec près de 1 900 collaborateurs aux États-Unis, le Groupe exerce principalement des activités de banque de financement et d'investissement, de brokerage (par l'intermédiaire notamment de la succursale historique à New York et de son entité de courtage américaine) et de recherche actions / cash actions suite au lancement de la coentreprise Bernstein qui donne naissance à un leader mondial sur cette activité.	383	140	193	-	47	-	4	1 893	2 263	959
 République tchèque	La République tchèque constitue l'une des implantations majeures de la banque à l'international du Groupe, dont la filiale Komerční Banka (KB) se positionne au troisième rang des banques du pays en termes de taille de bilan. Au global, les entités du Groupe en République tchèque emploient plus de 7 000 collaborateurs et génèrent une contribution fiscale significative au sein du Groupe.	294	125	2	38	93	30	5	7 618	1 501	842
 Royaume-Uni	Au Royaume-Uni, le Groupe exerce principalement des activités de banque de financement et d'investissement et de services financiers spécialisés (notamment par l'intermédiaire de l'enseigne Ayvens). Les activités de banque privée (SG Kleinwort Hambros) et de financement des biens d'équipement professionnels (SG Equipment Finance) ont été cédées au 1 ^{er} trimestre 2025.	274	103	0	13	110	8	39	3 287	1 700	570
 Italie	Avec près de 2 500 collaborateurs en Italie, le Groupe exerce son modèle de banque universelle par l'intermédiaire d'activités de banque de financement et d'investissement, de services titres, de crédit à la consommation (Fiditalia), d'assurance ou de financements spécialisés (Ayvens).	250	89	44	21	61	0	35	2 448	1 049	474
 Allemagne	Avec plus de 3 000 collaborateurs en Allemagne, le Groupe exerce son modèle de banque universelle par l'intermédiaire d'activités de banque de financement et d'investissement, de services titres (SGSS), de crédit à la consommation (Hanseatic Bank), d'assurance ou de financements spécialisés (ex. : Ayvens, BDk).	241	212	(34)	11	51	-	0	3 011	1 294	478
 Roumanie	Avec plus de 9 000 collaborateurs, la Roumanie est une implantation majeure du Groupe en Europe. Par l'intermédiaire de sa filiale BRD, 3 ^e banque du pays par la taille de bilan, le Groupe y exerce en particulier une activité importante de banque de détail, de banque de financement et d'investissement et d'assurance. Ce pays héberge également un important centre de services partagés ainsi que des activités de financements spécialisés (Ayvens).	127	70	3	13	10	9	23	9 029	842	410
 Maroc	Présent au Maroc depuis 1913, le Groupe a cédé ses activités de banque de détail (SG Marocaine de banques et ses filiales) et d'assurance (La Marocaine Vie), qui représentaient la majeure partie des activités du Groupe dans ce pays. La contribution fiscale y demeure néanmoins parmi les plus élevées du Groupe car ces activités n'ont été cédées qu'à la fin de l'exercice 2024. Désormais, le Groupe exerce principalement une activité de financements spécialisés par l'intermédiaire de son enseigne Ayvens et compte environ 400 collaborateurs (contre plus de 4 000 fin 2023).	118	91	2	-	17	-	8	423	521	223

DÉTAIL DE NOS IMPÔTS DUS PAR PAYS

15 premiers pays en matière d'impôts dus en 2024

Pays	Activités principales	Impôts dus Total (M€)	Impôts sur les bénéfices		TVA non récupérable (M€)	Contributions RH (M€)	Contributions bancaires (M€)	Impôts divers ^(**) (M€)	Effectifs (ETP) ^(*)	PNB (M€) ^(*)	Résultat avant impôts sur les bénéfices (M€) ^(*)
			Impôts courants (M€) ^(*)	Impôts différés (M€) ^(*)							
 Côte d'Ivoire	Avec près de 1 500 collaborateurs en Côte d'Ivoire, le Groupe exerce une activité de banque universelle par l'intermédiaire de sa filiale Société Générale Côte d'Ivoire, banque de référence implantée localement depuis plus de 50 ans et leader sur le marché bancaire ivoirien.	115	48	1	0	8	-	58	1 467	393	203
 Luxembourg	Luxembourg est une implantation historique du Groupe dont l'entité principale, Société Générale Luxembourg, est la plus ancienne implantation bancaire étrangère au Grand-Duché (1893). Le Groupe compte plus de 1 400 collaborateurs dans ce pays et y exerce principalement des activités de banque de financement et d'investissement, de banque privée, d'assurance et de leasing.	108	65	5	18	20	0	0	1 450	1 085	765
 Espagne	Avec plus de 1 100 collaborateurs en Espagne, le Groupe est l'un des acteurs majeurs de la banque de financement et d'investissement dans ce pays et exerce également des activités de financements spécialisés par l'intermédiaire de son enseigne Ayvens.	103	79	(5)	4	20	-	5	1 111	532	286
 Pays-Bas	À la suite de l'acquisition de LeasePlan, dont les Pays-Bas sont la maison mère, le Groupe emploie désormais plus de 1 700 collaborateurs dans ce pays (contre 300 avant l'acquisition). Il y exerce principalement des activités de financements spécialisés (Ayvens) et de banque de financement et d'investissement (notamment par l'intermédiaire de sa succursale à Amsterdam).	102	70	(101)	1	32	7	94	1 730	(119)	(317)
 Belgique	Avec plus de 600 collaborateurs en Belgique, le Groupe exerce principalement des activités de banque de financement et d'investissement (notamment par l'intermédiaire de sa succursale à Bruxelles) et de financements spécialisés (Ayvens). Près de la moitié de la contribution fiscale dans ce pays s'explique par les taxes payées sur les véhicules dédiés à la flotte destinée à l'activité de leasing.	84	44	(13)	0	13	0	40	607	263	123
 Inde	Avec plus de 11 000 collaborateurs, l'Inde constitue l'une des implantations majeures du Groupe qui comprend en particulier un important centre de services partagés. Le Groupe exerce également localement des activités de banque de financement et d'investissement, de services titres ainsi que des services financiers spécialisés (Ayvens).	72	45	11	2	14	-	0	11 465	151	167
 Turquie	Avec plus de 300 collaborateurs en Turquie, le Groupe exerce principalement des activités de financements spécialisés (Ayvens) et de banque de financement et d'investissement, par l'intermédiaire de sa succursale à Istanbul.	67	21	36	0	2	-	8	314	71	43

(*) Les données « Impôts sur les bénéfices », « Effectifs », « PNB » et « Résultat avant impôts sur les bénéfices » sont également présentées pour l'ensemble des pays d'implantation du Groupe dans le Document d'enregistrement universel 2025 (section 2.12. « Informations relatives aux implantations et activités au 31 décembre 2024 ») conformément à l'article L.511-45 du Code monétaire et financier. Les données entre parenthèses expriment des montants négatifs. (***) La donnée « Impôts divers » n'est pas à confondre avec la donnée « Autres impôts » présentée dans la section 2.12. « Informations relatives aux implantations et activités au 31 décembre 2024 » du DEU 2025. Ces deux données diffèrent en particulier par leur périmètre (certaines catégories de l'agrégat global « Autres impôts », comme les contributions RH ou certaines contributions bancaires, ont été ventilées plus finement dans ce document) et par les écarts liés aux normes utilisées (IFRS vs. sociale). La définition complète de cette donnée est décrite dans l'annexe méthodologique en page 29.

DÉTAIL DE NOS IMPÔTS DUS

Impôts dus par région hors top 15 en 2024

Régions	Impôts dus Total (M€)	Impôts sur les bénéfices		TVA non récupérable (M€)	Contributions RH (M€)	Contributions bancaires (M€)	Impôts divers ^(**) (M€)	Effectifs (ETP) ^(*)	PNB (M€) ^(*)	Résultat avant impôts sur les bénéfices (M€) ^(*)	Nombre de pays où le Groupe est implanté
		Impôts courants (M€) ^(*)	Impôts différés (M€) ^(*)								
RESTE DE L'EUROPE ⁽¹⁾	306	107	45	18	65	0	71	4 806	1 520	710	25
RESTE DE L'AFRIQUE ET DU MOYEN-ORIENT ⁽²⁾	274	173	(23)	13	27	5	78	6 558	1 139	468	16
RESTE DE L'ASIE PACIFIQUE ⁽³⁾	141	84	(12)	6	45	0	18	2 553	1 320	329	10
RESTE DE L'AMÉRIQUE ⁽⁴⁾	73	42	12	0	7	0	12	1 425	243	128	8

(1) Reste de l'Europe : hors France, République tchèque, Royaume-Uni, Italie, Allemagne, Roumanie, Luxembourg, Espagne, Pays-Bas, Belgique et Turquie dont les données sont présentées en pages 12 et 13. **(2)** Reste de l'Afrique et du Moyen-Orient : hors Maroc et Côte d'Ivoire dont les données sont présentées en pages 12 et 13. **(3)** Reste de l'Asie Pacifique : hors Inde dont les données sont présentées en page 13. **(4)** Reste de l'Amérique : hors États-Unis dont les données sont présentées en page 12. **(*)** Les données « Impôts sur les bénéfices », « Effectifs », « PNB », « Résultat avant impôts sur les bénéfices » sont également présentées pour l'ensemble des pays d'implantation du Groupe dans le Document d'enregistrement universel 2025 (section 2.12. « Informations relatives aux implantations et activités au 31 décembre 2024 ») conformément à l'article L.511-45 du Code monétaire et financier. Les données entre parenthèses expriment des montants négatifs. **(**)** La donnée « Impôts divers » n'est pas à confondre avec la donnée « Autres impôts » présentée dans la section 2.12. « Informations relatives aux implantations et activités au 31 décembre 2024 » du DEU 2025. Ces deux données diffèrent en particulier par leur périmètre (certaines catégories de l'agrégat global « Autres impôts », comme les contributions RH ou certaines contributions bancaires, ont été ventilées plus finement dans ce document) et par les écarts liés aux normes utilisées (IFRS vs. sociale). La définition complète de cette donnée est décrite dans l'annexe méthodologique en page 29.

NOS RÉPONSES AUX PRÉOCCUPATIONS RÉCURRENTES DE NOS PARTIES PRENANTES

Nos relations avec les autorités fiscales

Focus sur certaines de nos implantations

Nos principes en matière de responsabilité fiscale

Point sur les principaux litiges impliquant une dimension fiscale

Autres questions de nos parties prenantes

NOS RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS FISCALES

Principes du Code de conduite fiscale relatifs à nos relations avec les autorités fiscales

Dans ses relations avec les autorités fiscales, Société Générale s'attache à respecter strictement les procédures fiscales et veille à entretenir des liens de qualité dans un souci de responsabilité et de transparence. Le personnel du Groupe doit notamment :

- s'assurer de la conformité des opérations réalisées avec la loi fiscale locale ainsi qu'avec la réglementation et les obligations fiscales ;
- s'assurer que les déclarations fiscales et les paiements d'impôts sont faits en conformité avec l'ensemble des lois locales ;
- maintenir une relation transparente et de coopération avec les autorités locales ;
- s'assurer qu'en cas de litige, toutes les informations nécessaires sont transmises en toute transparence et dans leur intégralité dans le respect des dispositions légales ;
- maintenir toutes les archives fiscales et mettre en place le reporting fiscal tel que demandé par les lois des pays dans lesquels Société Générale est implantée ou nos clients localisés ;
- apporter les corrections nécessaires lorsqu'un avantage fiscal indu est constaté.

Vision globale sur les contrôles fiscaux et litiges en cours

Les principes édictés dans le Code de conduite fiscale fixent un cadre clair sur l'exigence de transparence et de coopération attendue de nos collaborateurs lors des vérifications fiscales. Au 31 décembre 2024, 43 vérifications étaient en cours dont 5 sur des sociétés du Groupe situées en France.

Le cadre fixé par notre Code de conduite fiscale n'interdit pas que, dans certains cas complexes où la loi laisse des marges d'interprétation, il existe des écarts, parfois très significatifs, entre l'interprétation retenue par l'autorité fiscale et celle de notre Groupe. Nous assumons dans ce cas de porter notre point de vue devant les juridictions fiscales. La même logique nous conduit également à demander, hors du cadre d'une vérification, des corrections de nos contributions dans le cadre de contentieux.

Au 31 décembre 2024, nous avons 103 contentieux ou réclamations en cours dont 17 en France.

31/12/2024	En France	Hors-France
Contrôles fiscaux	5	38
Réclamations et litiges	17	86

Problématique de place sur les contrôles fiscaux (retenues à la source sur dividendes français)

Comme d'autres établissements de la place, Société Générale fait l'objet de vérifications par l'administration fiscale de ses activités de prêt/emprunt de titres et sur instruments dérivés actions et indices. Les exercices vérifiés de 2017 à 2022 font l'objet de propositions de rectification pour les années 2017 à 2021 au titre de l'application d'une retenue à la source. Ces propositions sont contestées par le Groupe. Constituant un sujet de place, un recours pour excès de pouvoir a été formé le 30 mars 2023 par la Fédération bancaire française contre la position de l'administration fiscale.

À ce titre, le 8 décembre 2023, le Conseil d'État a jugé que l'administration fiscale ne pouvait étendre l'application d'une retenue à la source sur dividendes au-delà du cadre légal existant, sauf à ce que les contribuables se rendent coupables d'un abus de droit, jugeant ainsi que la position de l'administration fiscale fondée sur la notion de bénéficiaire effectif était contraire à la loi.

Les services vérificateurs s'orientent désormais vers l'abus de droit pour fonder leurs redressements et sont en principe tenus d'analyser individuellement les opérations.

À l'occasion d'une perquisition du parquet national financier fin mars 2023 dans cinq établissements bancaires à Paris, dont Société Générale, cette dernière a appris qu'elle faisait l'objet d'une enquête préliminaire en lien avec le même sujet. Société Générale se défend dans le cadre de cette procédure.

FOCUS SUR CERTAINES DE NOS IMPLANTATIONS

Comment expliquer la présence du Groupe dans certains États ou territoires dont la fiscalité est réputée privilégiée par certains organismes tiers (ex. : ONG, organes de presse, etc.) ?

Il n'existe pas à ce jour de conception unique et partagée par tous concernant de tels États ou territoires, comme en témoigne la multiplicité des listes, index et classements établis aussi bien par des organismes de la société civile (ex. : les ONG Oxfam et *Tax Justice Network*, l'Observatoire européen de la fiscalité) que par certaines autorités publiques (ex. : listes des États et territoires non coopératifs de l'Union Européenne et de la France, liste OCDE, etc.). Partant de ce constat, nous faisons le choix de fournir ici en toute transparence les explications utiles sur nos implantations pour lesquelles nos parties prenantes avec qui nous sommes engagés dans un dialogue régulier nous sollicitent le plus.



IRLANDE

Le Groupe génère un PNB de 157 millions d'euros et emploie plus de 400 collaborateurs dans ce pays. Il y exerce plusieurs activités : la réassurance et l'assurance, les financements spécialisés, les services titres, et la banque d'investissement. Ces activités sont à forte valeur ajoutée. Le taux effectif d'imposition est de 13,4 %, en ligne avec le taux de l'impôt sur les sociétés irlandais de 12,5 %.



PAYS-BAS

À la suite de l'acquisition de LeasePlan en 2023, dont les Pays-Bas sont la maison mère, le Groupe emploie désormais plus de 1 700 collaborateurs dans ce pays (contre 300 avant l'acquisition). Il y exerce principalement des activités de financements spécialisés (Ayvens) et de banque d'investissement, qui génèrent une forte valeur ajoutée. Le Groupe n'a pas réalisé de bénéfices dans ce pays en 2024.



LUXEMBOURG

Le Luxembourg est une implantation historique du Groupe dont l'entité principale, Société Générale Luxembourg, est la plus ancienne implantation bancaire étrangère au Grand-Duché (1893). Le Groupe génère un PNB de 1 085 millions d'euros et compte plus de 1 400 collaborateurs dans ce pays. Il y exerce principalement des activités de banque de financement et d'investissement, de banque privée, d'assurance et de leasing. Il s'agit d'activités à très forte valeur ajoutée. Avec un total d'impôts dus de 108 millions d'euros, le Luxembourg fait partie des plus importants contributeurs fiscaux du groupe Société Générale (voir « 15 premiers pays en matière d'impôts dus en 2024 », page 13).



ÎLES ANGLO-NORMANDES ET GIBRALTAR

La plupart de nos entités localisées dans les îles anglo-normandes (Jersey, Guernesey) et à Gibraltar exercent des activités de banque privée, principalement au bénéfice de clients basés au Royaume-Uni. En 2024, le Groupe a généré un PNB de 66 millions d'euros et employé plus de 200 collaborateurs dans ces territoires.

Le Groupe a comptabilisé une charge d'impôt complémentaire Pilier 2 entraînant un taux effectif d'imposition égal au taux minimum d'imposition de 15 % instauré par cette réforme.

SG Kleinwort Hambros, qui représentait une part significative des activités de banque privée dans ces territoires (et au Royaume-Uni), a été cédée au 1^{er} trimestre 2025.

AUTRES ÉTATS OU TERRITOIRES

Nous sommes également sollicités régulièrement sur nos implantations dans certains États ou territoires comme les Bermudes, les îles Caïmans, l'île de Man ou Maurice.

Les explications relatives à ces États ou territoires, qui ont par ailleurs la particularité de ne pas afficher d'effectifs, sont fournies dans les pages suivantes.

FOCUS SUR CERTAINES DE NOS IMPLANTATIONS

Comment expliquer la présence du Groupe dans certains États ou territoires en l'absence d'effectifs ?

Le groupe Société Générale dispose d'implantations dans certains États ou territoires sans y comptabiliser d'effectifs. Cette situation trouve deux explications : il s'agit soit de sociétés en extinction, soit de sociétés dont les résultats sont taxés en France ou aux États-Unis dans le cadre des dispositions respectives sur les régimes fiscaux privilégiés, écartant ainsi tout levier fiscal dans le choix de la localisation.

Entités dormantes, en cours de liquidation ou liquidées sur l'exercice



ÎLE DE MAN

Le régulateur financier local (*Isle of Man Financial Supervision Commission*) a exigé que les deux entités locales restent ouvertes 6 ans à compter de la date de remise de la licence bancaire (janvier 2015). Ce délai expiré, une première structure a été liquidée en décembre 2022. La structure restante est dormante et en cours de dissolution. Aucun revenu n'a été généré à l'île de Man depuis son entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe.



MAURICE

L'entité locale est une holding de supervision de notre activité de services titres en Inde. Une étude est en cours afin de déterminer les différents scénarios possibles pouvant conduire à la clôture de cette entité. Cette entité n'a pas généré de résultat sur les 10 derniers exercices fiscaux (années fiscales 2015 à 2024).



MADAGASCAR

La filiale du Groupe dans ce pays, BFV Société Générale, a été cédée le 20 décembre 2024. Le Groupe n'est désormais plus implanté dans ce pays et n'y compte plus d'effectifs.



AFRIQUE DU SUD

Le Groupe a cédé l'essentiel de ses activités dans ce pays en 2020 (cession des activités de conservation, de banque depositaire et de compensation de dérivés opérées en Afrique du Sud). L'entité locale restante est en cours de liquidation.

Autres entités



BERMUDES

L'entité est une société de réassurance qui pour des raisons juridiques est résidente aux Bermudes (comme un grand nombre de sociétés de réassurance). Toutefois l'entité est détenue par une holding en France et son activité est réalisée depuis la France. Ainsi, il n'y a pas d'effectif comptabilisé localement et les résultats de cette société sont déclarés et imposés en France en application du régime fiscal français relatif aux sociétés établies dans un régime fiscal privilégié (article 209 B du C.G.I.).



ÎLES CAÏMANS

L'entité locale, qui exerce une activité de depositaire, est gérée depuis les États-Unis par des effectifs localisés dans ce pays. En vertu des règles fiscales américaines, les éventuels résultats de l'entité sont taxés aux États-Unis. En 2024, l'entité n'a généré ni PNB, ni résultat.

FOCUS SUR CERTAINES DE NOS IMPLANTATIONS

Pouvez-vous détailler votre politique en matière d'implantations dans les États et Territoires Non Coopératifs ?

Il n'existe pas de définition unique concernant la notion d'État et Territoires Non Coopératifs en matière fiscale (ETNC). À ce jour, coexistent plusieurs listes, index et classements établis par certains organismes de la société civile (ex. : les ONG Oxfam et *Tax Justice Network*, l'Observatoire européen de la fiscalité) ou autorités publiques (ex. : listes des ETNC de l'Union Européenne et de la France, liste OCDE, liste des centres financiers *off-shore* du FMI, etc.) répondant à des critères différents.

Dans ce contexte, la ligne de conduite de Société Générale s'articule autour de la liste publiée par la France où se situe le siège de notre Groupe (cette liste inclut les pays de la liste noire européenne des ETNC depuis la Loi du 23 octobre 2018 sur la Fraude).

En la matière, Société Générale s'engage sur une politique stricte : aucune nouvelle implantation du Groupe n'est autorisée dans un État ou territoire figurant sur la liste officielle française des États et Territoires Non Coopératifs. En outre, le Groupe s'engage à ne pas maintenir d'implantations dans un pays de cette liste, sauf si leurs activités sont essentiellement régionales.

Depuis 2010, Société Générale a décidé de fermer, et a mis en œuvre les démarches nécessaires à cette fin, toutes les implantations du Groupe dans des États ou territoires jugés non coopératifs par la France qui ne répondent pas aux critères de cette politique stricte au regard des paradis fiscaux établie dans le Code de conduite fiscale.

Au 31/12/2024, Société Générale ne détenait, directement ou indirectement, aucune implantation en activité dans les États et territoires concernés.

Par ailleurs, Société Générale a défini depuis 2013 des règles internes strictes afin d'éviter tout développement d'implantations dans une liste étendue de pays susceptibles de devenir des ETNC ou de générer un risque de réputation. Toute implantation, ou tout développement d'activités nouvelles dans les implantations existantes ne peut être autorisée que par décision de la Direction générale après avis du Secrétariat général, de la Direction de la Conformité et de la Direction des Risques.

Si l'une de nos implantations se situe dans un État dont la fiscalité est jugée par la France comme privilégiée (dans le cas où l'impôt sur les bénéfices est inférieur de 50 % ou plus au taux français), le résultat de cette entité est alors taxé directement en France conformément à l'article 209 B du Code Général des Impôts.

À compter de l'exercice 2024, toute implantation dont le taux effectif d'imposition agrégé au niveau du pays serait en dessous de 15 % fait en outre l'objet d'un impôt complémentaire au titre de la réforme dite « Pilier 2 » (ou Globe).



NOS PRINCIPES EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ FISCALE

Votre politique fiscale contribue-t-elle aux objectifs internationaux en matière de développement durable et de responsabilité sociétale d'entreprise ?

Nous partageons l'avis du Comité économique et social européen ECO / 494 du 11 décembre 2019, sur la fiscalité, l'investissement privé et les objectifs de développement durable des Nations Unies. Nous sommes convaincus qu'une politique fiscale responsable a un rôle important à jouer dans l'atteinte de ces objectifs, en particulier :



1er objectif PAS DE PAUVRETÉ



8e objectif TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



10e objectif INÉGALITÉS RÉDUITES

En la matière, nous contribuons, par les impôts dont nous nous acquittons, à l'atteinte de ces objectifs dans les pays dans lesquels nous sommes implantés.

Par ailleurs, Société Générale a pour objectif d'ancrer une culture de responsabilité et d'appliquer les normes les plus exigeantes du secteur bancaire.

Le Groupe s'engage à exercer ses activités avec la plus grande intégrité et transparence et à se conformer aux lois et règlements en vigueur dans tous les pays dans lesquels il opère.

Notre Code de conduite fiscale fixe le cadre d'une politique fiscale responsable, permettant à Société Générale de contribuer aux objectifs en matière de développement durable et de responsabilité sociétale d'entreprise.

En tant que partie du Code de conduite Groupe, celui-ci fait l'objet d'une formation en ligne obligatoire pour l'ensemble des collaborateurs.

Entretenez-vous un dialogue avec vos parties prenantes en matière de responsabilité fiscale ?

Notre Groupe est engagé avec de nombreuses parties prenantes en matière de gouvernance fiscale : nos collaborateurs, nos actionnaires et investisseurs, nos clients, les agences de notation RSE ou ONG et les administrations fiscales. Nous participons en particulier aux travaux des agences de notation RSE et répondons en toute transparence à la partie fiscale des questionnaires des différents acteurs.

En 2024, nous avons été classés dans le top des 20 % des banques les mieux notées au niveau mondial sur le volet fiscal du classement S&P Global CSA, qui s'appuie sur une évaluation en matière de transparence fiscale, de reporting fiscal et sur le niveau du taux effectif d'impôts.

Nous répondons également régulièrement aux sollicitations des ONG et des groupements d'investisseurs sur ce sujet. La responsabilité fiscale est en effet une dimension de plus en plus importante pour nos investisseurs et est intégrée dans les processus de la direction RSE. La notation délivrée par ces agences constitue un retour d'expérience précieux pour notre Groupe afin d'identifier les leviers d'amélioration possibles de notre stratégie fiscale existante.

NOS PRINCIPES EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ FISCALE



Appliquez-vous pour votre reporting fiscal public le standard GRI (Global Reporting Initiative) 207 : fiscalité ?

Le Code de conduite fiscale, disponible publiquement sur le site institutionnel de Société Générale, décrit l'approche du Groupe en matière fiscale, les principes de gouvernance fiscale et de contrôle des risques, ainsi que les principes applicables dans les relations avec ses parties prenantes (en particulier avec les clients et les administrations fiscales). Le Groupe fournit également annuellement (cf. p.260-261 du Document d'enregistrement universel 2025), des informations détaillées sur ses actions en matière de conformité et de transparence fiscale.

Dès lors, Société Générale répond de manière essentielle aux éléments d'informations 207-1 (« Approche de la politique fiscale »), 207-2 (« Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques ») et 207-3 (« Implication des parties prenantes et gestion des questions liées à la politique fiscale ») du standard GRI 207.

Concernant l'élément 207-4 « Reporting par pays », Société Générale respecte strictement ses obligations en matière de déclaration pays-par-pays, publiques (Directive 2013/36/EU dite « CRD IV ») comme à destination des administrations fiscales (*Country By Country Reporting*). Pour le volet public CRD IV, Société Générale a fait le choix de publier les montants d'impôts dus autres que l'impôt sur les sociétés pour chaque pays d'implantation, allant au-delà de ses obligations réglementaires et du standard GRI actuel.

En complément, le présent rapport sur la contribution et la transparence fiscale du Groupe fournit annuellement une vision détaillée de la contribution fiscale du Groupe et inclut des données aujourd'hui non prévues ou uniquement recommandées par le standard GRI 207 (ex. : retenues à la source pour compte de tiers, contributions RH, TVA, etc.).

NOS PRINCIPES EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ FISCALE

Quelle est votre politique en matière de responsabilité fiscale vis-à-vis de vos clients ?

Vis-à-vis de ses clients, Société Générale s'engage à :

- ne pas encourager ni faciliter les clients à contrevenir aux lois ou réglementations fiscales ;
- ne pas fournir de conseils fiscaux ;
- ne pas faciliter ou soutenir des opérations dont l'efficacité reposerait sur la non-transmission d'informations aux autorités fiscales.

Concernant le troisième principe listé ci-dessus, le Groupe se conforme à l'ensemble des réglementations relatives à la transparence fiscale de ses clients :

- le Groupe applique à ses entités la norme CRS (*Common Reporting Standard*). Cette dernière permet aux administrations fiscales d'avoir la connaissance systématique des revenus perçus à l'étranger par ses résidents fiscaux ;

- Société Générale se conforme aux exigences de la loi américaine FATCA (*Foreign Account Tax Compliance Act*) qui vise à lutter contre les montages d'évasion fiscale impliquant des comptes ou entités étrangères détenus par des contribuables américains ;
- le Groupe a mis en œuvre les dispositions de la directive européenne de transparence des intermédiaires, dite DAC 6, qui impose la déclaration de dispositifs de planification fiscale transfrontières.

Le Groupe étudie les nouveaux standards en matière de transparence fiscale visant les actifs numériques, en vue de leur mise en œuvre à venir, en particulier le CARF (*Crypto-Asset Reporting Framework*), les modifications de la norme CRS et la nouvelle directive européenne en la matière, dite DAC 8 (Directive de Coopération Administrative 8).

Il est à noter en particulier que les établissements teneurs de compte de la ligne-métier Banque Privée sont implantés exclusivement dans des États répondant au standard de transparence fiscale le plus élevé posé par le G20 et l'OCDE. Par ailleurs, la vérification de la conformité fiscale des avoirs déposés dans les livres de la Banque Privée fait l'objet d'une vigilance particulière à travers des diligences documentaires approfondies.

Enfin, Société Générale intègre la fraude fiscale dans son dispositif de lutte contre le blanchiment conformément à la réglementation.

Des informations complémentaires sont disponibles dans la section « Transparence fiscale et évasion fiscale » du DEU 2025.



POINT SUR LES PRINCIPAUX LITIGES IMPLIQUANT UNE DIMENSION FISCALE

Pouvez-vous détailler l'actualité des principaux litiges impliquant une dimension fiscale ?

Les informations relatives aux principaux litiges sont mentionnées dans notre Document d'enregistrement universel ainsi que dans les publications trimestrielles des résultats (cf. Note 9 – Information sur les risques et litiges). Vous trouverez ci-contre les références relatives aux principaux litiges impliquant une dimension fiscale.

Contentieux Précompte

DEU 2025 page 577

CumEx

DEU 2025 page 577

Perte Exceptionnelle

DEU 2025 page 576



AUTRES QUESTIONS DE NOS PARTIES PRENANTES

Avez-vous des limites à la transparence fiscale ?

En matière de transparence fiscale, le Groupe respecte ses obligations réglementaires et s'engage dans un dialogue régulier et constructif avec les différents organismes tiers qui le sollicitent sur cette thématique (organes de presse, ONG, groupements d'investisseurs, agences de notation extra-financières, etc.). En 2023, le Groupe a inscrit dans son Code de conduite fiscale le principe de transparence dans sa communication dans le domaine fiscal.

Société Générale a la conviction qu'une telle transparence est mutuellement bénéfique pour le Groupe, ses parties prenantes et la société civile dans son ensemble. C'est la raison pour laquelle celui-ci a souhaité s'engager davantage dans une démarche proactive à ce sujet et publier ce rapport détaillé de transparence fiscale.

Le Groupe se réserve néanmoins le droit de poser certaines limites à cette démarche, non pas dans un esprit de rétention d'information mais pour préserver ses intérêts légitimes ou pour répondre à ses contraintes légales.

Ces limites portent notamment sur :

- le secret fiscal ;
- le secret bancaire auquel le Groupe est tenu par la loi vis-à-vis de ses clients ;
- la confidentialité de certaines informations de nature à générer un risque concurrentiel ou stratégique pour le Groupe ;
- le respect du secret de l'instruction en cas de contentieux ou de litiges.

Avez-vous recours à l'optimisation fiscale ?

Le Code de conduite fiscale de Société Générale interdit l'abus de droit, celui-ci s'entendant comme toute transaction qui ne repose pas sur des motifs économiques valables et dont le but est principalement fiscal. Le groupe Société Générale n'encourage ni ne facilite la mise en place d'opérations qui n'ont pas de motifs économiques valables et sont à but principalement fiscal, sauf si elles sont conformes à l'intention du législateur de chaque pays ou si elles sont strictement conformes aux exigences d'un régime d'incitations fiscales ou de subventions publiques.

Sont ainsi interdites les opérations, ou succession d'opérations, qui sont :

- mises en place avec pour objectif principal l'obtention d'un avantage fiscal contraire à l'intention du législateur ;
- non authentiques, c'est-à-dire essentiellement fiscales dès lors qu'elles ne s'appuient pas sur des motifs commerciaux et patrimoniaux valables, suffisants, non artificiels, cohérents et crédibles reflétant la réalité économique ou patrimoniale de l'opération.

Ces principes s'appliquent au groupe Société Générale pour son compte propre mais également dans ses relations avec ses clients.

Le Groupe suit par ailleurs les normes de l'OCDE (principes et rapport) en matière de prix de transfert et applique le principe de pleine concurrence, s'engageant ainsi à déterminer de justes prix de transfert à des conditions de marché sur la seule base des fonctions exercées, des actifs utilisés et des risques assumés. Cette approche permet, par l'application des méthodes proposées par l'OCDE, de valoriser les transactions intragroupes tel qu'elles le seraient avec des entreprises indépendantes

et permet la répartition la plus juste de la valeur ajoutée en fonction uniquement de cette analyse fonctionnelle et indépendamment du niveau de taxation des différentes entreprises associées (y compris lorsqu'elles se situent dans des juridictions faiblement taxées).

Le Groupe remplit également ses obligations documentaires en matière de prix de transfert, en conformité avec les exigences réglementaires des pays dans lesquels il opère.

Société Générale se conforme également aux obligations de déclaration de schémas pouvant présenter une incitation fiscale ou des marqueurs de planification fiscale agressive (ex. : DAC 6 pour les pays de l'Union Européenne ou DOTAS au Royaume-Uni).

AUTRES QUESTIONS DE NOS PARTIES PRENANTES



Pouvez-vous expliquer le niveau de l'impôt sur les sociétés en France ?

La France est l'implantation historique du groupe Société Générale et abrite notre siège, ce qui entraîne certaines charges complémentaires par rapport à nos autres implantations, qui ont un impact sur le résultat avant impôts dans ce pays.

En 2024, le Groupe y a enregistré une perte de 130 millions d'euros (voir DEU 2025 page 58). Dans ce contexte, l'impôt sur les bénéfices peut apparaître plus faible en France que dans les autres implantations.

La contribution fiscale de Société Générale en France ne se limite toutefois pas à l'impôt sur les bénéfices : en 2024, elle s'élève ainsi à plus de 3 milliards d'euros, faisant de la France l'implantation la plus significative en la matière.

Notre contribution fiscale en France inclut notamment de la TVA, de la taxe sur les salaires, une part importante d'impôts de production (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), cotisation foncière des entreprises, ...) et des contributions bancaires spécifiques.

AUTRES QUESTIONS DE NOS PARTIES PRENANTES

Pourquoi le taux effectif d'imposition du Groupe est-il inférieur au taux d'imposition français ?

Le Groupe publie annuellement dans son Document d'enregistrement universel des éléments d'information détaillés sur l'écart entre le taux d'impôt normatif applicable aux sociétés françaises (25,83 %, incluant la contribution sociale) et le taux d'impôt effectif du Groupe (23,87 % en 2024) (cf. Note 6 « Impôts sur les bénéfices » aux États financiers consolidés).

Pour l'exercice 2024, le taux d'imposition effectif du Groupe est inférieur de 2 pts au taux normatif français.

Les principales différences résultent des éléments suivants :

- les différences de taux d'imposition des pays dans lesquels nous sommes implantés ;
- l'exonération ou la taxation à taux réduit des plus values à long terme sur titres de participation ;
- l'exonération des dividendes reçus de certaines sociétés au titre du régime des sociétés mères et filiales ;
- la variation de l'évaluation des impôts différés.

Êtes-vous concernés par les dispositions dites Pilier 2 / Globe visant à instaurer un taux minimum d'imposition de 15 % au niveau mondial ?

En octobre 2021, 137 des 140 pays membres du groupe de lutte contre l'évasion fiscale de l'OCDE et du G20 (Cadre Inclusif BEPS) se sont engagés sur le principe de l'instauration d'un taux minimum d'imposition de 15 % par pays sur les résultats des groupes multinationaux.

À cet effet, l'OCDE a publié le 20 décembre 2021 un modèle de règles dites « Pilier 2 » (également appelé Globe), suivi par l'adoption d'une directive européenne le 22 décembre 2022. La Directive a été transposée en France et s'applique au Groupe depuis le 1^{er} janvier 2024.

Le principe est de permettre aux juridictions des entités tête de Groupe de récupérer un impôt complémentaire lorsque certaines des implantations des groupes concernés affichent un taux effectif d'imposition inférieur à 15 % (au niveau pays).

Chaque État a la possibilité d'introduire un impôt complémentaire « national », déterminé selon les mêmes principes mais acquitté en local.

Le Groupe mène un projet de mise en œuvre afin d'assurer sa mise en conformité dans les délais requis. En particulier, le Groupe a comptabilisé une première provision annuelle d'impôt complémentaire Pilier 2 de 5 millions d'euros dans ses comptes 2024, non significative par rapport à la charge d'impôt sur les bénéfices du Groupe (~ 1,5 Md d'euros).

Le Groupe poursuit en 2025 ses travaux visant notamment à calculer la charge d'impôt complémentaire définitive au titre de l'exercice 2024 et à préparer le paiement et le dépôt de la première déclaration à échéance 2026.

Des informations complémentaires sont disponibles dans le Document d'enregistrement universel 2025.

ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE

Principes généraux

Détail des données présentées dans le rapport

PRINCIPES GÉNÉRAUX

1

SOURCE DES DONNÉES

- Les données « Impôts sur les bénéfices », « Effectifs », « PNB », « Résultat avant impôts sur les bénéfices » sont issues des systèmes de consolidation du groupe Société Générale, présentées en conformité avec les normes comptables IFRS et en cohérence avec la section 2.12 du Document d'enregistrement universel 2025.
- Les autres données relatives aux impôts et contributions sont issues des outils de gestion du Groupe. Ces données sont exprimées en normes comptables sociales.

2

PÉRIMÈTRE DES ENTITÉS COUVERTES DANS LE RAPPORT

- Les données présentées dans ce rapport sont circonscrites au périmètre de consolidation du Groupe et aux titres de participation présentant un caractère significatif au 31/12/2024.
- Les filiales, les partenariats et les entreprises associées dont les états financiers ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du Groupe, notamment au regard du total bilan et du résultat brut d'exploitation, ne sont pas retenues dans ce rapport.

3

PÉRIMÈTRE DES DONNÉES FISCALES PRÉSENTÉES DANS LE RAPPORT

- Les données relatives aux impôts et contributions issues des outils de gestion du Groupe ne sont pas auditées. Celles-ci sont néanmoins soumises à un processus interne de contrôle, de validation et de supervision renforcé.
- Le groupe Société Générale s'autorise à intégrer dans le rapport les montants provisoires de certaines charges ou contributions fiscales s'il s'avère que les déclarations définitives ne sont pas disponibles à la date de publication du rapport.
- Le groupe Société Générale s'autorise à ne pas intégrer dans le rapport certaines charges ou contributions fiscales si celles-ci présentent un niveau de qualité jugé insuffisant à la date de publication du rapport.
- Le cas échéant, les évolutions relatives au périmètre des données couvertes d'une année sur l'autre sont indiquées dans cette annexe méthodologique.
- Si une erreur venait à être détectée sur l'une de ces données, celle-ci sera relevée et signalée dans une prochaine version du rapport.

DÉTAIL DES DONNÉES PRÉSENTÉES DANS LE RAPPORT

Autres impôts pour compte de tiers : montant des taxes sur les transactions financières, droits d'enregistrement, taxes sur les conventions d'assurance et autres prélèvements.

Contribution fiscale monde : somme des impôts dus et collectés pour le compte

des États par Société Générale sur l'ensemble des pays dans lesquels le Groupe opère.

Contributions bancaires : contributions destinées aux institutions bancaires et financières. Au sein du Groupe, les contributions bancaires comprennent notamment les contributions ACPR, BCE, AMF

ainsi que les différents types de contributions au fonds de garantie des dépôts et de résolutions.

Contributions RH dues : montant des contributions sur les salaires à la charge de l'employeur (charges patronales). Elles comprennent les cotisations sociales nationales à la charge de l'employeur (sécurité sociale, retraites et autres) et les taxes sur la main d'œuvre (telles que la taxe sur les salaires, les taxes d'apprentissage ou de formation continue).

Contributions RH salariales : montant de contributions sur les salaires à la charge des salariés. Elles comprennent les cotisations sociales nationales à la charge des salariés (sécurité sociale, retraites, autres, etc.).

Effectifs : effectifs en Équivalent Temps Plein (ETP) à la date de clôture. Les effectifs des entités mises en équivalence et des entités sorties du périmètre sur l'année ne sont pas retenus.

Impôts divers : il s'agit des impôts sur le patrimoine, des impôts sur les biens et services (dont les taxes sur les véhicules destinés à l'activité de leasing) ainsi que d'autres taxes dont la taxe professionnelle, la taxe sur les transactions financières et diverses contributions (hors contributions bancaires).

L'information « Impôts divers » présentée dans ce document ne doit pas être confondue avec l'agrégat déclaré sous l'intitulé « Autres impôts » dans la section « 2.12 Informations relatives aux implantations et activités » du Document d'enregistrement universel :

- l'objet de ce document étant notamment de fournir une vision très fine de notre contribution fiscale, certaines informations agrégées dans la colonne « Autres impôts » du DEU ont été ventilées sur des catégories plus granulaires pour des raisons de lisibilité. Cela est en particulier le cas des taxes sur les salaires (intégrées au poste « Contributions RH ») et de la contribution au fonds de résolution unique (FRU) (intégrée au poste « Contributions bancaires »);
- par ailleurs, dans un souci d'exhaustivité, il a été choisi de fournir une vision définitive sur certains impôts déclarés après la clôture de l'exercice fiscal. Les montants de cette catégorie sont donc déclarés en norme sociale et non en IFRS.



DÉTAIL DES DONNÉES PRÉSENTÉES DANS LE RAPPORT

Impôts dus par Société Générale : somme des charges d'impôts et contributions comptabilisées / déclarées par le Groupe au titre de l'exercice fiscal pour l'ensemble des catégories d'impôts présentées dans ce document, à savoir : les impôts sur les bénéfices, les contributions RH dues, la TVA non récupérable, les contributions bancaires et les impôts divers (impôts sur le patrimoine, sur les biens et services, autres taxes et contributions diverses). Ces éléments sont définis dans cette même annexe méthodologique.

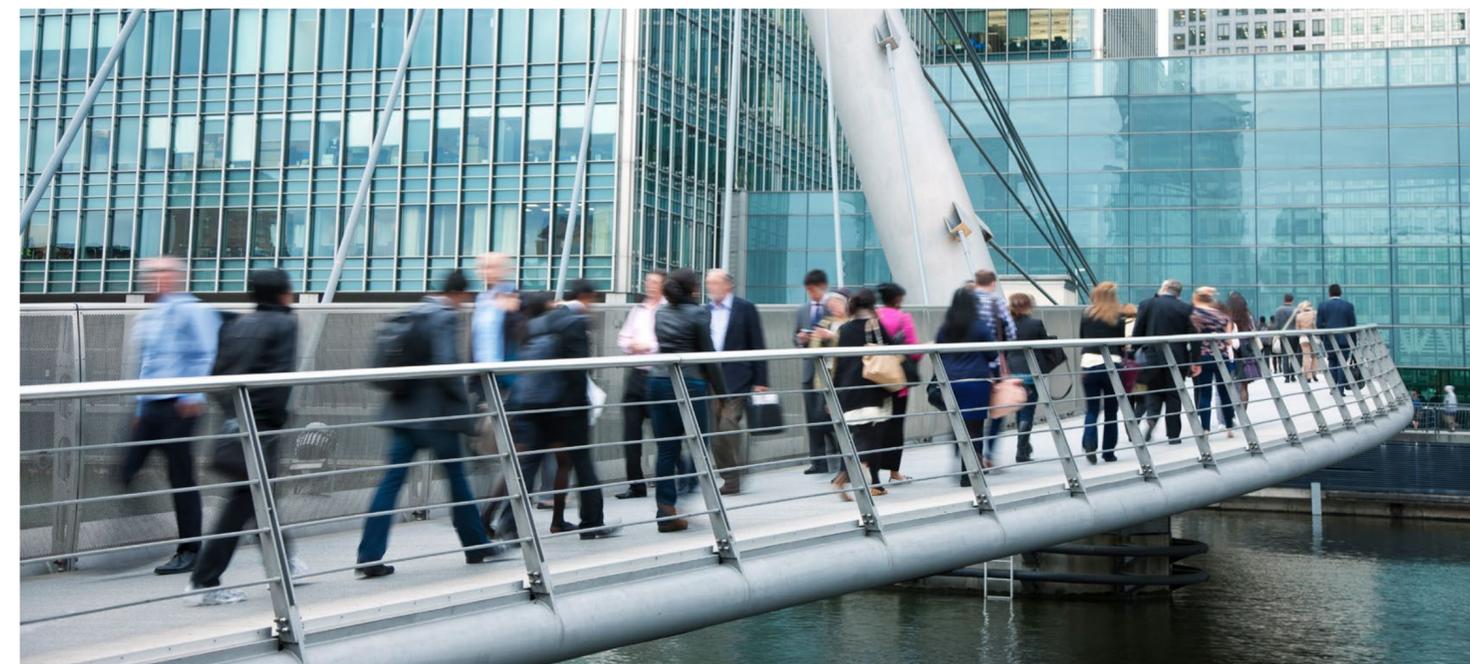
Impôts sur les bénéfices : les impôts sur les bénéfices sont issus des données de consolidation en norme comptable IFRS et comprennent les impôts courants et les impôts différés (incluant notamment des différences entre le résultat comptable et le résultat fiscal et les pertes fiscales reportables).

Impôts collectés pour le compte des États : somme de l'ensemble des impôts et contributions collectés par le Groupe pour le compte des États tels que présentés dans ce document, à savoir : les retenues à la source pour compte de tiers, les contributions RH salariales, le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, la TVA collectée nette ainsi que les autres impôts pour compte de tiers. Ces éléments sont définis dans cette même annexe méthodologique.

PNB (Produit Net Bancaire) : revenus qu'une banque dégage dans le cadre de son exploitation et peut être considéré comme équivalent au chiffre d'affaires dans d'autres industries. Plus techniquement, il s'agit de la contribution au résultat consolidé du Groupe avant élimination des charges et produits résultant d'opérations réciproques réalisées entre sociétés consolidées du Groupe. La quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence est enregistrée directement dans le résultat avant impôt, leur contribution au PNB est donc nulle.

Prélèvement à la source - Impôts sur le revenu : montant de l'impôt sur le revenu à la charge des salariés.

Résultat avant impôts sur les bénéfices : contribution de l'implantation au résultat avant impôt consolidé du Groupe avant élimination des charges et produits résultant d'opérations réciproques réalisées entre sociétés consolidées du Groupe. Le montant total résulte de la somme des résultats avant impôts par pays présentés dans le DEU 2025 p. 58-59 conformément à l'article L.511-45 du Code monétaire et financier.



Il est également disponible en lecture directe dans le compte de résultat consolidé du Groupe (p. 386 du DEU 2025) et ventilé par pôles d'activités (p. 526 du DEU 2025).

Retenues à la source pour compte de tiers : montant des prélèvements sociaux et des prélèvements forfaitaires sur les revenus distribués.

TVA collectée nette : la TVA collectée nette correspond à la Taxe sur la Valeur Ajoutée collectée par le Groupe après imputation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée récupérable sur les achats.

TVA non récupérable : taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) payée par le Groupe à ses fournisseurs et restant à sa charge.

